



**Recruter une personne de nationalité étrangère présente
en France : plaquette d'information de la DGEF et FAQ**

La Direction générale des étrangers en France (DGEF) a publié le 20 septembre dernier une plaquette d'information à destination des entreprises qui souhaitent recruter des personnes étrangères.

Cette plaquette reprend le cadre légal applicable et rappelle les services d'aide au recrutement ainsi que les dispositifs d'accompagnement au niveau local.

Une foire aux questions est également disponible sur le site du ministère de l'Intérieur.

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/L-immigration-professionnelle/Recruter-une-personne-de-nationalite-etrangere-presente-en-France>